

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

CREATION DE SITES WEB STATIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 7534 09 U32 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CREATION DE SITES WEB STATIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITE DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser des outils existants en vue de la création, de la publication et de la consultation d'un site web statique ;
- ◆ de respecter les normes en vigueur pour la création d'un site web statique ;
- ◆ d'optimiser son code en vue du référencement et de l'accessibilité du site web statique ;
- ◆ d'accroître la richesse de ses réflexions techniques et ses compétences en communication, en organisation, en observation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En environnement et technologies Web,

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquat et

à partir d'un cahier de charges proposé par le chargé de cours,

- ◆ identifier, choisir et utiliser un service Web en vue de sa diffusion ;
- ◆ partager des informations au sein du groupe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Environnement et technologie Web », code N° 7534 04 U32 D1 classée dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : création de sites web statiques	CT	S	128
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur,

- ◆ de créer et structurer une page web (X)HTML en utilisant les balises spécifiques et leurs attributs, notamment :
 - les balises de structuration du document (doctype, en-têtes, ...),
 - les balises de structuration et de hiérarchisation des contenus,
 - les balises de contenus textuels (paragraphe, titres, ...),
 - les balises de contenus multimédia externes (images, vidéo, sons, ...),
 - les balises de formulaires,
 - les hyperliens et objets interactifs,
 - ...
- ◆ de créer et structurer un document XML bien formé et validé par une DTD (Document Type Definition) ou un schéma XML ;
- ◆ de respecter la sémantique lors du choix des balises ;
- ◆ d'optimiser son code pour le référencement et pour l'accessibilité ;
- ◆ de créer et structurer une feuille de style CSS en déterminant les sélecteurs et en utilisant les propriétés (spécifications) adéquates ;
- ◆ de réaliser la liaison entre les feuilles de styles et les pages web en utilisant les techniques et méthodologies les plus pertinentes ;
- ◆ de réaliser, à l'aide de feuilles de style, des mises en page et des menus ;
- ◆ de valider ses pages auprès de services agréés (W3C,...) ;
- ◆ de vérifier la compatibilité et l'apparence des pages web avec les principaux navigateurs et sur différents médias (smartphones, tablettes, ...)
- ◆ de transférer et mettre à jour les fichiers nécessaires (HTML, CSS, média, ...) sur un serveur ;
- ◆ de réaliser des sites web présentant :
 - plusieurs documents articulés de manière ergonomique,
 - une navigation fonctionnelle et ergonomique,
 - une intégration de contenus riches,
 - une intégration de contenus et services tiers (réseaux sociaux, statistiques, publicité ciblée, newsletter, flux RSS,...),

- ... ;
- ◆ d'utiliser des outils /extensions permettant de tester les documents et sites créés ;
- ◆ d'assurer la compatibilité du site créé avec les principaux navigateurs et les différents médias ciblés ;
- ◆ d'optimiser son code pour le référencement, en fonction des informations fournies par un outil d'évaluation ;
- ◆ de transférer et mettre à jour le site sur un serveur ;
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur,

sur base d'un cahier des charges technique proposé par le chargé de cours, comprenant au moins l'intégration des feuilles de styles, l'optimisation du code pour le référencement, le respect de la sémantique,

- ◆ de réaliser un site, compatible avec les principaux navigateurs ;
- ◆ de transférer et de tester ce site sur un serveur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence et de la pertinence du code,
- ◆ le niveau de qualité technique de la réalisation,
- ◆ la rigueur et du respect des spécificités du langage,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pour le laboratoire d'informatique, il est recommandé de ne pas dépasser plus d'un étudiant par poste de travail.